

**Président de séance** : DELAGE Hervé

**Ouverture de la séance**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 26 mai 2026 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Secrétaire de séance**

Mme Bernadette DUMONT est désignée secrétaire de séance.

**Présents**

Hervé DELAGE, Guy VANTOMME, Sébastien DELMARES, Éliane de LAPOYADE, Laura ERARD, Léa SIMOES, Sébastien LANGLET, Sabine COORNAERT, Jean-Marie ROUBAUD, Véronique TRAIN, Frédéric PUNGIER, Patrick BIROT, Lydie BASSOT

**Procuration**

Arnaud IMBEAU donne pouvoir à Léa SIMOES.

**Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026**

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point n°1 – Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal – annule et remplace – 2026/0039**

Monsieur le Maire présente une délibération visant à annuler et remplacer la délibération précédemment adoptée relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

Après présentation du dossier et échanges entre les membres du Conseil municipal, la délibération est soumise au vote.

**Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Point n°2 – Budget principal 2026 – Décision modificative n°2 – 2026/0040**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 du budget principal 2026.

Il est indiqué que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), d'un montant de 88 848.20€, initialement imputée à l'article 13461, doit être inscrite à l'article 13462.

Par ailleurs, une recette supplémentaire de 1 040 € est enregistrée au titre de l'Académie de Musique Internationale.

Ces ajustements nécessitent un réaménagement des écritures budgétaires pour un montant total de 12 540 € en dépenses et en recettes.

Après présentation des modifications proposées, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

**Vote**

Pour : unanimité

La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

**Point n°3 – Personnel communal – Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité – 2026/0041**

Monsieur le Maire expose les besoins temporaires du service liés à plusieurs mouvements de personnel.

Lylou ZENON est actuellement en congé maternité et Stéphanie BARTOSINISKI sera placée en disponibilité à compter du 1er juillet 2026.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé de regrouper les besoins correspondants en un seul poste temporaire.

Monsieur le Maire présente la candidature de M. Esteban ALLARD, âgé de 19 ans.

Il est proposé de le recruter par contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 13 heures.

Ses missions seront notamment :

- l'entretien des locaux communaux ;
- l'entretien des espaces verts ;
- une formation au poste de placier afin d'assurer ponctuellement le remplacement de Julien LASSUDRIE, placier communal ;

Julien LASSUDRIE continuera d'assurer seul la gestion habituelle des marchés.

Il est également précisé que Céline GOUZY bénéficiera de trois heures supplémentaires afin de renforcer ses missions de régie.

Le contrat d'Esteban ALLARD prendra effet le 8 juin 2026 et prendra fin le 30 septembre 2026.

Après discussion, le Conseil municipal se prononce favorablement sur cette proposition.

**Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Point n°4 – Personnel communal – Recrutement d'un agent contractuel de remplacement – annule et remplace – 2026/0042**

Monsieur le Maire présente une délibération annulant et remplaçant la précédente délibération relative au recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Après exposé des motifs et échanges, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

##### **Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Point n°5 – Rue piétonne 2026 – 2026/0043**

Le Conseil municipal examine les modalités de mise en œuvre des rues piétonnes pour la saison estivale 2026.

Il est proposé :

- la fermeture de la Grand'Rue à la circulation de 12 h 30 à 7 h 45 ;
- une application du dispositif du lundi 8 juin au 27 septembre 2026 ;
- la fermeture permanente de la place de l'Église, 24 heures sur 24, pendant la même période.

Au cours des échanges, plusieurs élus soulignent la nécessité :

- de vérifier les horaires retenus ;
- de contrôler le positionnement des barrières, notamment du côté du Bouchon Médiéval ;
- de vérifier la signalisation existante, en particulier le panneau de sens interdit situé rue de l'Ancienne Poste.

Il est également convenu qu'un tableau d'astreinte sera mis en circulation afin d'organiser la pose et le retrait des barrières les samedis et dimanches. Chaque élu sera invité à proposer ses disponibilités.

Enfin, il est évoqué la possibilité d'étudier, à l'issue de la saison estivale, le maintien de la fermeture de la place de l'Église sur une période plus longue, voire à l'année.

##### **Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Point n°6 – SDE 24 – Extinction partielle de l'éclairage public – 2026/0044**

Monsieur le Maire présente le projet élaboré avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) relatif à l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire communal.

Le dispositif envisagé prévoit une extinction d'une lampe sur deux à partir de 22 h 30.

Une étude complémentaire sera menée afin :

- d'analyser les différents secteurs concernés ;
- d'adapter le dispositif aux besoins réels ;
- d'identifier les éventuelles problématiques liées aux câbles et aux branchements existants.

Le coût prévisionnel de la dépense est estimé à 1 600 €.

Il est rappelé que la dépense annuelle liée à l'éclairage public s'élève à environ 25 000 € et que l'économie attendue est estimée à environ 25 %.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

##### **Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Point n°7 – Tarifs communaux 2026 – Marchés gourmands – 2026/0045**

Monsieur le Maire présente la proposition de tarifs communaux applicables aux marchés gourmands organisés en partenariat avec l'association « La Bastide Gourmande ».

La délibération prévoit notamment :

- la facturation de certains matériels mis à disposition ;
- les modalités d'occupation des espaces communaux ;
- les conditions d'utilisation du parking de la Banège.

Au cours des échanges, M. Sébastien DELMARES insiste sur la formulation du statut des personnes et du site.

Sous réserve de ces ajustements, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

##### **Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Point n°8 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – 2026/0046**

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs nécessite la transmission d'une liste de vingt-quatre personnes répondant aux critères définis par l'administration fiscale.

Il est procédé à la lecture de la délibération ainsi qu'à la présentation des personnes proposées pour figurer sur cette liste.



Monsieur le Maire précise que les membres de la commission seront ensuite désignés par les services fiscaux à partir de cette liste. Il rappelle également que la Commission Communale des Impôts Directs se réunit généralement deux fois par an afin d'examiner les questions relatives à la fiscalité locale.

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est soumise au vote.

**Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Point n°9 – Convention « Seniors en Forme » - 2026/0047**

Mme Lydie BASSOT quitte la séance et ne prend pas part au débat ni au vote.

Monsieur le Maire présente la convention relative au dispositif « Seniors en Forme », visant à favoriser le développement de la pratique sportive en milieu rural et à permettre un accès gratuit aux activités proposées dans ce cadre.

Cette convention est conclue entre le Département de la Dordogne, la Communauté de Communes Portes Sud Périgord et les communes d'Eymet d'Issigeac.

A charge pour la commune d'Issigeac : prise en charge animation sportive à hauteur de 500€ et goûter pour les participants.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer ladite convention.

**Vote**

Pour : unanimité des votants

La délibération est adoptée.

Mme Lydie BASSOT rejoint ensuite la séance.

**Point n°10 – Sécurité incendie – Vestiaires du stade – 2027/0048**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'installer les équipements de sécurité incendie dans les nouveaux vestiaires du stade municipal.

Le projet prévoit :

- l'installation d'une alarme sans fil ;
- la mise en place de cinq extincteurs.

Le montant de la fourniture est estimé à 1 097,34 € HT.

L'entretien des équipements sera réalisé ponctuellement par la société PREVADIS.

Après présentation du dossier, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

**Vote**

Pour : unanimité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Point n°11 – Don à la commune – 2026/0049**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Académie Internationale de Musique d'Issigeac a souhaité reverser à la commune la somme de 1 040 € au profit du Palais des Évêques.

Cette somme correspond au produit d'un concert organisé le 11 avril 2026.

Le chèque a été remis officiellement en mairie le 30 avril 2026.

Le Conseil municipal remercie l'Académie Internationale de Musique pour cette contribution.

**Vote**

Pour : unanimité

Le don est accepté à l'unanimité.

**Point n°12 – Subventions exceptionnelles aux associations – Exercice 2026 – 2026/0050**

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions exceptionnelles.

**Union Athlétique Issigeacoise**

L'association sollicite :

500 € pour l'organisation de la Bodega ;

500 € pour le Banquet Médiéval ;

1 500 € pour l'organisation du Beach Rugby.

Après examen de la demande et des actions menées par l'association, le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

1 500€ pour la totalité des manifestations.

**Vote**

Pour : unanimité

Adopté.

**La Boule Lyonnaise Issigeacoise**

L'association sollicite une participation de 400 € destinée à financer un déplacement aux Championnats d'Aquitaine et de France.

Après échanges, le Conseil municipal décide d'accorder cette participation exceptionnelle.

**Vote**

Pour : unanimité

Adopté.

**Association ACTIF**

Mme Laura ERARD quitte la séance et ne prend pas part au débat ni au vote.

L'association sollicite une aide de 222 € correspondant aux frais d'impression et de confection de 5 000 dépliant de promotion de la commune.

Après présentation du projet, le Conseil municipal décide d'accorder la subvention demandée.

**Vote**

Pour : unanimité

Adopté.

Mme Laura ERARD rejoint ensuite la séance.

**Point n°13 – Motion contre la fermeture estivale du bureau de poste d'Issigeac – 2026/0051**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de fermeture hebdomadaire estivale du bureau de poste d'Issigeac durant la période comprise entre la fin du mois de juin et la mi-juillet.

Considérant l'importance de ce service public pour les habitants, les commerçants et les visiteurs de la commune, Monsieur le Maire propose l'adoption d'une motion exprimant l'opposition du Conseil municipal à cette fermeture.

Après débat, la motion est soumise au vote.

**Vote**

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

La motion est adoptée.

**Questions orales et informations diverses****1. Élections sénatoriales**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal devra désigner les délégués et suppléants chargés de participer à l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

La réunion du Conseil municipal se tiendra le 5 juin 2026 à 17 h 00.

Il est rappelé que huit membres devront être présents pour atteindre le quorum et que les procurations seront autorisées.

Les premières candidatures sont enregistrées :

**Titulaires**

M. Hervé DELAGE

M. Patrick BIROT

Mme Véronique TRAIN

**Suppléante**

Mme Éliane de LAPOYADE

**2. Montage de la scène communale**

À la suite de plusieurs sollicitations d'associations locales, le Conseil municipal rappelle que les agents communaux assureront uniquement :

- l'acheminement de la scène ;
- le chargement et le déchargement du matériel ;
- la récupération de la scène après les manifestations.

Le montage et le démontage resteront à la charge des organisateurs.

Il est également indiqué qu'un achat complémentaire de tables et de chaises est envisagé afin d'améliorer l'équipement communal, notamment le camion dit « des tables et des chaises ».

**3. Évolution du poste de Mme Céline GOUZY**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité Social Territorial (CST) a été saisi afin d'étudier l'augmentation du temps de travail de Mme Céline GOUZY.

Cette évolution est envisagée dans la perspective de nouvelles responsabilités liées :

- à la régie de recettes ;
- à la gestion des marchés ;
- à la régie de recettes multi-produits.

**4. Dimanche de caractère – 7 juin 2026**

Dans le cadre de la manifestation « Dimanche de caractère », les élus sont invités à participer à une rencontre avec les habitants autour du patrimoine communal.

Le rendez-vous est fixé à 15 h 00 autour de la Banège.  
À 17 h 00, il sera procédé à la plantation de l'arbre des élus.

#### 5. Sécurité routière

Plusieurs élus signalent la vitesse excessive de certains véhicules dans différents secteurs de la commune ainsi que le non-respect de plusieurs panneaux stop.  
Ces problématiques feront l'objet d'un suivi particulier.

#### 6. Rencontre avec le Conseiller aux Décideurs Locaux

Un rendez-vous est fixé le lundi 1er juin à 17 h 30 avec M. Izquierdo, Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP..  
Cette rencontre permettra d'aborder plusieurs sujets stratégiques concernant la gestion communale.

#### 7. Dégagement du noyer et projet d'embellissement

Mme Léa SIMOES informe le Conseil municipal qu'un administré a sollicité la commune concernant le dégagement d'un noyer.  
Par ailleurs, un partenariat avec le lycée de La Brie est envisagé pour les années scolaires 2027-2028 dans le cadre d'un projet d'embellissement communal.

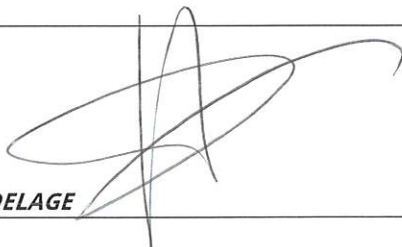
#### Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur participation.  
La séance est levée à 23 h 15.

**APPROBATION EN DATE DU 29 06 2026**

*Signatures*

**MAIRE**



**Hervé DELAGE**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**



**Bernadette DUMONT**

Publication le 30 06 2026

